

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LEVEQUE, MM. COQUIN, VIVET.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PAROLARI et Q. HOLVOET.

ABSENTS : Mme BURY, MM. ROBAR, CONSTANTIN et Mme HUGUIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BEROS.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Avenant n° 1 à la convention consultative du groupement de commandes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2019 ET 3 SEPTEMBRE 2019

Les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité. Il est procédé à leur émargement.

2 – AIPI – CONVENTION TEMPORAIRE POUR LES LOGEMENTS DE LA POSTE

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET explique que le bail à réhabilitation initial est arrivé à échéance le 10 novembre 2019. Afin qu'il n'y ait aucun problème avec les locataires, il convient de prendre une convention temporaire avec l'AIPI entre la fin du bail et la durée des travaux qui ne devraient pas dépasser 2021. L'objet de la convention est que la Commune donne droit d'occupation à l'Association AIPI pour le bâtiment sis 2 rue Guillaume de Champeaux à CHAMPEAUX comportant 3 logements et une cour commune. Le droit d'occupation est consenti à titre gratuit. L'AIPI ne recevra aucune rémunération pour sa prestation de gestion et continuera à percevoir l'intégralité des loyers durant toute la convention. Ladite convention est conclue pour la période du 10 novembre 2019 jusqu'à l'issue des études de faisabilité.

Le programme des travaux réalisés par l'AIPI porte sur la lutte contre la précarité énergétique (isolation du logement totalement restructuré, isolation de la sous face de la couverture, remplacement de la production de chaleur, ventilation ; amélioration de l'accessibilité : restructuration du logement disponible jouxtant l'Agence Postale en rez-de-chaussée en vue de la réalisation d'un logement adaptable à une personne à mobilité réduite ; aménagement et mise en valeur de la cour par la création de locaux annexes privatifs en vue de désencombrer des

logements très petits, création d'un point d'eau, d'un éclairage sécurisant les déplacements, création de locaux pour les poubelles.

Le montant des travaux s'élèverait à 102 740 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces y afférentes.

3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur HOLVOET informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Pour cela, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs vacataires durant cette période.

Ces agents seront rémunérés à l'heure, sur la base du 8^{ème} échelon d'Adjoint Administratif, indice brut 366, soit un montant horaire brut de 11.52€ pour un total d'heures d'environ 190.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recrutement de ces 2 vacataires,

4 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SING SING SONG

Monsieur le Maire explique la demande de subvention un peu tardive de l'Association SING SING SONG dont le Président est Monsieur Michel MOINDRON.

Depuis le mois d'octobre 2019, Monsieur MOINDRON intervient dans les écoles du RPI les mardis après-midi. Courant mars 2020, des musiciens de l'Orchestre Symphonique de PROVINS viendront dans les écoles pour parler et montrer des instruments de musiques aux élèves. Le samedi 25 avril 2020 au matin, à la Campélienne, un spectacle composé de chansons apprises par les enfants sera présenté aux parents accompagnés par l'Orchestre Symphonique dans la même matinée.

Le samedi 9 mai 2020, le Chœur de l'Orchestre Symphonique de PROVINS donnera un concert du Requiem de MOZART à la Collégiale de CHAMPEAUX.

Les 3 Communes du RPI se sont mises d'accord pour lui verser chacune 500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser à l'Association SING SING SONG une subvention de 500 €.

5 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE ANNÉE 2020

Le Centre de Gestion de Seine et Marne (CDG) propose pour l'année 2020 une convention unique permettant l'accès à différentes prestations regroupées sous les thématiques suivantes :

- Hygiène et sécurité (Inspection, Formation et Conseil),
- Expertise statutaire en ressources humaines (Conseil/Formation),
- Accompagnement du handicap (Conseil/Formation).

Cette convention unique permet uniquement une inscription facilitée aux prestations souhaitées.

Toute demande de prestation fera l'objet d'un bulletin d'inscription ou d'un bon de commande. Ces prestations feront l'objet d'une facturation après service fait.

L'adhésion doit faire l'objet d'une délibération portant approbation de la convention et autorisant le Maire à signer ladite convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

6 - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

La commune de CHAMPEAUX est adhérente au contrat *Groupe Assurance* du Centre De Gestion de Seine et Marne (CDG) pour l'indemnisation lors d'arrêt de travail des agents titulaires et contractuels (maladie, longue maladie, maladie longue durée, maternité, accident du travail et décès).

Ce contrat prend fin le 31 décembre 2020. Le CDG propose aux communes intéressées de participer à l'appel d'offres en vue de nouveaux contrats à échéance du 1^{er} janvier 2021.

Pour ce faire, une délibération autorisant le Maire à donner mandat au Président du CDG doit être transmise avant le 31 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCBRC

Cet avenant a pour objet d'autoriser l'adhésion des regroupements pédagogiques intercommunaux comme le SIRP BOMBON-BRÉAU, RPI ANDREZEL/CHAMPEAUX/SAINT MÉRY, RPI MOISENAY/SAINT GERMAIN LAXIS et la Commune de SOIGNOLLES EN BRIE, au groupement de commandes de la CCBRC.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes de la CCBRC et autorise le Maire à signer l'avenant.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Prix de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les études menées par la CCBRC, le prix de l'eau à Champeaux subirait une hausse significative sur 10 ans, pour finir par doubler ou tripler, sans pour autant qu'aucun travaux ne soit réalisé sur notre commune.

Monsieur le Maire (et certains conseillers communautaires) n'acceptent pas cette augmentation du prix de l'eau.

Il a interpellé dans un courrier chacun des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie où une dizaine de membres sont les représentants des usagers de l'eau. Il attend des réponses.

Antenne ORANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la pose d'une antenne ORANGE devrait se faire courant de l'été prochain. L'antenne serait installée en bordure du Stade près du transformateur ENEDIS. Le montant de la redevance annuelle pour la commune s'élèverait à environ 7 000 €.

Alarme à la Salle des Fêtes

Suite à un problème avec le fournisseur, l'alarme a été retirée. Monsieur le Maire a pris contact avec une autre Société. L'alarme sera installée en 2020, pour un montant d'environ 5 000€

Contrat rural

Il avait été décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques. La Société SATELEC a été retenue. Les riverains ont été informés des travaux. Ils commenceront en janvier 2020. Dans l'enfouissement des réseaux, il y a les réseaux électroniques à enfouir également, mais ces travaux ne sont pas subventionnés par le SDESM. Lors de la réunion avec le Département et la Région, il nous a été dit qu'on pouvait faire une demande dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) où l'on pourrait bénéficier de 30 à 35 %. Monsieur le Maire signale qu'il a adressé un courrier au Département afin de demander une dérogation pour commencer les travaux avant l'accord de subvention.

Égout rue des Pourtours des Fossés

Monsieur COQUIN signale que suite à l'égout bouché rue des Pourtours des Fossés, un agent de la CCBRC s'est déplacé le 22 août dernier. Un rapport devait être fait mais toujours rien depuis !

Panneaux solaires

Monsieur COQUIN demande si on a droit de mettre des panneaux solaires. Il lui est répondu oui selon la localisation dans le village et avec l'accord des Bâtiments de France.

Panneau « attention chevaux » route du Moulin de Chaunoy

Monsieur VIVET constate que route du Moulin de Chaunoy, la Commune a implanté un panneau « attention chevaux » mais rien du côté de BLANDY LES TOURS ni de SAINT MÉRY.

***Plus aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal, la séance est levée
À 19h05 et la parole est donnée au public.***

- Monsieur CHÉCHIN signale que l'horloge de la Collégiale côté nord n'est pas à l'heure. Monsieur le Maire lui répond que l'Entreprise doit intervenir en décembre prochain.
- Monsieur CHÉCHIN annonce que le panneau attention école en venant de SAINT MÉRY vers CHAMPEAUX a été balancé derrière la haie et n'a toujours pas été remis en place.
- Monsieur LOLLIER fait remarquer que, dans le virage dangereux à la sortie de CHAMPEAUX en direction de MORMANT, il était question de mettre des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h et qu'il n'en a pas vu. Monsieur le Maire lui répond qu'il y en a en venant de MORMANT.
- Monsieur LOLLIER intervient suite au camion qui a pris feu au niveau du parking de la SAMAT (ou BSB). Le dépanneur est venu chercher le camion mais n'a rien nettoyé du tout. Monsieur le Maire appellera la Gendarmerie pour connaître le nom de l'entreprise propriétaire du camion.
- Monsieur LOLLIER signale un gros trou à la sortie de la SAMAT sur la rue du Stade.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15.